

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU DOMAINE-DU-ROY  
MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE**

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 AOÛT 2020**

À une séance régulière du conseil municipal légalement tenue le 3 août 2020, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, sous la présidence de son honneur Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon.

Sont également présents, les conseillers et conseillères :

Claude Martel  
Annie Lapointe  
Caroline Roberge  
Réal Bérubé

Mme la conseillère Josée Crane et M. le conseiller Tony Potvin sont absents.

Formant quorum.

---

**Ordre du jour**

**OUVERTURE**

Ouverture de la séance par madame la mairesse

**1. ADMINISTRATION**

- 1.1 Autorisation de siéger à huis clos
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2020
- 1.4 Approbation de la liste de correspondance et documents reçus au 31 juillet 2020
- 1.5 Rapport général de la mairesse
- 1.6 Autorisation de signature d'une entente – Ministère de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques
- 1.7 Mandat – Plan de main-œuvre des services municipaux
- 1.8 Dépôt d'un projet au programme Primada - Ascenseur

**2. FINANCES**

- 2.1A Approbation des comptes à payer du mois de juillet 2020
- 2.1B Certificat de disponibilité de crédit
- 2.2 Approbation du rapport budgétaire au 30 juin 2020
- 2.3 Autorisation de paiement – Magéco LMG

**3. PERSONNEL**

**4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES**

- 4.1 Achat d'un camion

**5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS**

- 5.1 Aménagement parc 155 - phase 2

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7. TRANSPORT ROUTIER**

**8. HYGIÈNE DU MILIEU**

**9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**10. LOISIRS ET CULTURE**

**11. VARIA**

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13. AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

---

**OUVERTURE**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MADAME LA MAIRESSE**

Mot d'ouverture de la séance par Mme la Mairesse qui préside l'assemblée par la suite.

## **1. ADMINISTRATION**

### **1.1 AUTORISATION DE SIÉGER À HUIS CLOS**

Résol. 20-162

ATTENDU le décret n° 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU le décret subséquent qui prolonge cet état d'urgence, soit jusqu'au 5 août 2020;

ATTENDU l'arrêté ministériel 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU QUE, selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance en personne;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne.

**ACCEPTÉE**

### **1.2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résol. 20-163

Madame la mairesse fait lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté et rédigé.

**ACCEPTÉE**

### **1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2020**

Résol. 20-164

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2020;

ATTENDU QUE Madame la mairesse résume les principaux points discutés au cours de la réunion;

ATTENDU QU'il respecte le contenu des discussions ainsi que les décisions des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2020 soit et est approuvé tel que présenté et rédigé.

**ACCEPTÉE**

1.4

**APPROBATION DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS REÇUS AU 31 JUILLET 2020**

Résol. 20-165

ATTENDU QUE la liste de correspondance et documents reçus au 31 juillet 2020 a été donnée aux membres du conseil municipal avant la réunion et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE les questions soulevées par les conseillers et les conseillères ont reçu explications de la part de Mme la mairesse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Caroline Roberge appuyée par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste de correspondance et documents reçus au 31 juillet 2020 soit acceptée telle que présentée et rédigée.

**ACCEPTÉE**

1.5

**RAPPORT GÉNÉRAL DE LA MAIRESSE**

→ Les Fleurons du Québec

1.6

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE – MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Résol. 20-166

ATTENDU QUE le 15 mai 2020, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a été informé par son services Urgence-Environnement de la présence d'hydrocarbures sur les eaux et berge du lac Bouchette;

ATTENDU QUE devant la situation, il était requis d'agir sans délai en urgence pour confiner les hydrocarbures et réaliser sans délai leur récupération afin d'éviter une atteinte plus grave à l'environnement et pour enrayer la menace à la sécurité du public;

ATTENDU QUE dans les circonstances, le service Urgence-Environnement a sollicité la collaboration de la Municipalité de Lac-Bouchette afin qu'elle prenne en charge les travaux visant à confiner les hydrocarbures, pour les récupérer et pour excaver les sols de la rive affectée;

ATTENDU QUE la collaboration offerte par la Municipalité auprès du service d'Urgence-Environnement a été faite de bonne foi, dans un souci de protection du bien-être de ses citoyens et de préservation de la qualité du lac Bouchette, et ce malgré le fait que la Municipalité n'était pas responsable du déversement et des substances déversées;

ATTENDU QUE les parties souhaitent déterminer par la présente entente le suivi de la facturation et du paiement des travaux d'urgence engagés par la Municipalité de Lac-Bouchette auprès de Groupe Perron inc. au montant de 136 087,25\$ avant taxes (156 466,31\$ avec taxes) pour le déversement d'hydrocarbures occasionnés par Transport CJZ inc. et monsieur Carol Cloutier survenu aux environs du 15 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Annie Lapointe appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la signature de l'entente concernant la réalisation de travaux urgents faisant suite à un déversement de matières dangereuses (hydrocarbures) ayant affecté les eaux et la rive du lac Bouchette;

QUE Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon et M. le directeur général et secrétaire-trésorier Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer les documents nécessaires au nom de la Municipalité.

**ACCEPTÉE**

1.7  
Résol. 20-167

#### **MANDAT – PLAN DE MAIN-ŒUVRE DES SERVICES MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE par la résolution n° 2020-093, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a accepté la demande des municipalités de Chambord, Lac-Bouchette, Saint-André et Saint-François-de-Sales afin que le processus d'évaluation de certains scénarios de mises en commun intermunicipal puisse bénéficier de l'aide financière consentie à la MRC du Domaine-du-Roy par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme de soutien à la coopération intermunicipale;

ATTENDU la recommandation des Municipalités participantes afin que la MRC accepte l'offre de service de Pro Gestion d'une somme de 20 800 \$ plus taxes et frais, pour une dépense totale estimée à 27 000 \$, afin de procéder à l'élaboration des plans d'action spécifiques de mise en commun des services municipaux;

ATTENDU QUE la MRC du Domaine-du-Roy a accepté, par la résolution n° 2020-175, l'offre de service de Pro Gestion pour l'élaboration des plans d'action spécifiques de mise en commun des services municipaux, et qu'elle a également consenti à contribuer à raison de 50 % du coût du projet en excédent de la subvention attribuée par le MAMH au montant de 13 142 \$;

ATTENDU QUE les Municipalités participantes doivent assumer ensemble le solde du financement du mandat, soit une contribution de 50 % du coût du projet en excédent de la subvention attribuée par le MAMH, ce qui correspond à un montant estimé à 6 930 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Lac-Bouchette s'engage à assumer, à part égale avec les trois autres Municipalités participantes, sa part des coûts du mandat confié à Pro Gestion par la MRC en excédent de la subvention attribuée par le MAMH, ce qui correspond à un montant estimé à 1 733 \$ par Municipalité.

**ACCEPTÉE**

1.8  
Résol. 20-168

## DÉPÔT D'UN PROJET AU PROGRAMME PRIMADA – ASCENSEUR

ATTENDU QUE le projet vise à faire installer un ascenseur dans les bureaux administratifs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Annie Lapointe appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Lac-Bouchette autorise le dépôt de la démarche d'aide financière présenté dans le PRIMADA;

QUE la Municipalité a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associé à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

QUE Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon soit nommée comme personne autorisée à agir au nom de la Municipalité.

QUE Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon et M. le directeur général et secrétaire-trésorier Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer les documents nécessaires au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette.

### ACCEPTÉE

## 2. FINANCES

2.1A  
Résol. 20-169

### APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2020

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des comptes à payer du mois de juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer de juillet 2020 suivants soient approuvés :

Juillet 2020		
	Montant du chèque	Total par fournisseur
<b>Folio 700 084</b>		
Bell - Plage	252,06 \$	851,42 \$
Société canadienne des postes	178,48 \$	273,00 \$
Luc Potvin	26,42 \$	26,42 \$
Bobby Desgagné	254,72 \$	254,72 \$
Petite caisse	174,55 \$	174,55 \$
Fondation du CSSS	100,00 \$	100,00 \$
Construction M.G.	19 492,40 \$	19 492,40 \$
Daly Potvin	178,70 \$	328,70 \$
Ghislaine M.-Hudon	2 337,67 \$	3 127,52 \$
Stéphane Audet paysagiste	30 531,21 \$	37 228,22 \$
Postes Canada	223,05 \$	223,05 \$
Retraite Québec	323,50 \$	323,50 \$
9108-8625 Québec Inc.	172,46 \$	172,46 \$
Accessoires d'auto Roberval	26,60 \$	26,60 \$

Arbre-évolution	3 076,44 \$	3 076,44 \$
Brandt	660,73 \$	660,73 \$
Cain Lamarre	3 924,29 \$	3 924,29 \$
Chaîne de travail adapté	548,43 \$	548,43 \$
Chem Action	187,41 \$	187,41 \$
Martin Cloutier	300,78 \$	300,78 \$
Canadian national	57,49 \$	57,49 \$
Coop Chambord	121,78 \$	121,78 \$
Corporate express Canada	76,50 \$	76,50 \$
9193-8605 Québec Inc.	71,35 \$	71,35 \$
Eurofins environex	332,56 \$	332,56 \$
Excavation rénovation Drolet	643,86 \$	643,86 \$
Fonds d'information	45,00 \$	45,00 \$
Garage Edmond Gagné	598,11 \$	598,11 \$
Garage Desmeules	4 400,18 \$	4 400,18 \$
Édith Gaudreault	370,09 \$	370,09 \$
Chantale Girard	209,52 \$	209,52 \$
Groupe D-Tech	172,46 \$	172,46 \$
Groupe Géos	2 069,55 \$	2 069,55 \$
Groupe DLA	965,79 \$	965,79 \$
Groupe Perron	8 514,68 \$	8 514,68 \$
Havre du Lac-St-Jean	57,00 \$	57,00 \$
Ghislaine M.-Hudon	789,85 \$	- \$
Mallette	1 121,01 \$	1 121,01 \$
Gilles Marcoux	500,00 \$	500,00 \$
MégaBuro	117,00 \$	117,00 \$
MRC du Domaine-du-Roy	22 194,02 \$	22 194,02 \$
Jeannot Miunger	47,13 \$	47,13 \$
Nutrinor énergies	2 360,51 \$	2 360,51 \$
Daly Potvin	150,00 \$	- \$
Produits BCM	511,04 \$	511,04 \$
Résidences du Manoir des Lacs	1 000,00 \$	1 000,00 \$
Société canadienne des postes	94,52 \$	- \$
Stéphane Audet paysagiste	6 697,01 \$	- \$
St-Félicien Diesel	886,20 \$	886,20 \$
SCFP	444,83 \$	444,83 \$
Ville de Roberval	65 473,98 \$	65 473,98 \$
Hydro-Québec - édifice municipal	814,69 \$	10 828,84 \$
Bell - voirie	82,14 \$	- \$
Bell - Municipalité	93,72 \$	- \$
Hydro-Québec - pompage	630,29 \$	- \$
Visa	466,38 \$	466,38 \$
Cogéco câble	40,18 \$	40,18 \$
Hydro-Québec - aqueduc	1 353,09 \$	- \$
Receveur général du Canada	5 259,61 \$	5 259,61 \$
Hydro-Québec - garage mun.	538,55 \$	- \$
Hydro-Québec - CCCS	589,43 \$	- \$
Ministère du Revenu	14 043,75 \$	14 043,75 \$
Hydro-Québec - centre comm.	205,40 \$	- \$
Hydro-Québec - éclairage public	41,85 \$	- \$
Hydro-Québec - garage mun.	1 564,71 \$	- \$
SSQ	3 602,15 \$	3 602,15 \$
Bell - kiosque	300,46 \$	- \$
Bell - kiosque	66,24 \$	- \$
Bell mobilité	216,00 \$	432,00 \$
Hydro-Québec - éclairage public	1 031,54 \$	- \$
Bell - plage	56,80 \$	- \$
Bell mobilité	216,00 \$	- \$
Marériaux de paysagement	37 209,36 \$	37 209,36 \$
Hydro-Québec - aqueduc	1 895,77 \$	- \$
Hydro-Québec - étangs	2 163,52 \$	- \$
Location Parade	13 269,85 \$	13 269,85 \$
Desjardins sécurité financière	4 885,94 \$	4 885,94 \$

<b>Total:</b>	<b>274 700,34 \$</b>	<b>274 700,34 \$</b>
<b>Salaires</b>		
2 juillet 2020	5 710,97 \$	5 710,97 \$
9 juillet 2020	5 913,13 \$	5 913,13 \$
16 juillet 2020	5 679,96 \$	5 679,96 \$
23 juillet 2020	5 969,48 \$	5 969,48 \$
30 juillet 2020	10 246,06 \$	10 246,06 \$
<b>Total des salaires</b>	<b>33 519,60 \$</b>	<b>33 519,60 \$</b>
<b>TOTAL:</b>	<b>308 219,94 \$</b>	<b>308 219,94 \$</b>

**ACCEPTÉE**

## 2.1B

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Jean-Pierre Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Lac-Bouchette dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

\_\_\_\_\_  
Jean-Pierre Tremblay,  
directeur général et secrétaire-trésorier

## 2.2

Résol. 20-170

### APPROBATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 JUIN 2020

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du rapport budgétaire au 30 juin 2020;

ATTENDU QUE le rapport budgétaire a été analysé par les membres du conseil en regard du pourcentage des dépenses encourues à la date du rapport;

ATTENDU QU'il reflète la situation financière au 30 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Caroline Roberge appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport budgétaire au 30 juin 2020 soit accepté.

**ACCEPTÉE**

## 2.3

Résol. 20-171

### AUTORISATION DE PAIEMENT – MAGÉCO LMG

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le paiement des services professionnels se terminant le 30 juin 2020 au montant de 18 904,69\$ taxes incluses pour le remplacement des infrastructures de la rue Principale à Magéco LMG;

QUE le directeur général et secrétaire trésorier M. Jean-Pierre Tremblay soit autorisé à en effectuer le paiement.

**ACCEPTÉE**

**3. PERSONNEL**

Aucun item

**4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES**

**4.1 ACHAT D'UN CAMION**

Résol. 20-172

ATTENDU QUE les employés municipaux demandent au conseil de changer le camion une tonne car il ne répond plus à leurs besoins;

ATTENDU QUE les employés en ont régulièrement besoin;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par Mme la conseillère Annie Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'acquisition d'un camion F550, 2011, pour un montant de 45 000\$ plus taxes. Ce montant sera pris à même le surplus;

QUE Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon et M. le directeur général et secrétaire-trésorier Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer les documents nécessaires au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette.

**ACCEPTÉE**

**5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS**

**5.1 AMÉNAGEMENT PARC 155 – PHASE 2**

Résol. 20-173

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette a fait réaliser l'aménagement de l'entrée secteur Sud – phase 1 en 2019;

ATTENDU QUE le conseil n'est pas satisfait du résultat et désire effectuer une phase 2;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé deux soumissions soit :

- ➔ Désign paysage.....41 375,00\$ plus taxes;
- ➔ Réflexion paysage ..... 35 735,24\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par Mme la conseillère Caroline Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de réaliser la phase 2 de l'aménagement de l'entrée Sud selon la soumission de Réflexion paysage pour un montant de 35 735,24\$ plus taxes, à prendre à même le surplus.

**ACCEPTÉE**

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun item

**7. TRANSPORT ROUTIER**

Aucun item



**8. HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun item

**9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Aucun item

**10. LOISIRS ET CULTURE**

Aucun item

**11. VARIA**

Aucun item

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**13. AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

Résol. 20-174

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'ajourner l'assemblée au 17 août 2020.

Il est 19 h 25.

***ACCEPTÉE***

\_\_\_\_\_  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.